2007-04185/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Diversité culturelle : la ministre Line Beauchamp en mission en France et en Croatie du 12 au 18 octobre 2003

Québec, le 9 octobre 2003 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, entreprendra le 12 octobre prochain une mission en France et en Croatie qui s'échelonnera jusqu'au 18 octobre. La Ministre participera, à Paris, aux travaux de la Commission IV sur la diversité culturelle, de la Conférence générale de l'UNESCO. Mme Beauchamp se rendra par la suite à Opatija, en Croatie, pour prendre part à la VIe Réunion annuelle ministérielle du Réseau international sur la politique culturelle.

Le Conseil exécutif de l'UNESCO a mis à l'ordre du jour de la Conférence générale, en cours depuis le 29 septembre, et ce, jusqu'au 17 octobre 2003, la question de l'élaboration d'une convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

« Une Convention internationale sur la diversité culturelle affirmerait le droit des États et des gouvernements de maintenir et de développer des politiques de soutien de l'expression culturelle de leurs communautés, contribuant ainsi à la sauvegarde de la diversité culturelle. C'est la position défendue par le Québec et officiellement réaffirmée, le 3 septembre 2003, par le Conseil des ministres. Le Québec a d'ailleurs contribué, en collaboration avec le Canada et la France, à la mobilisation qui s'est organisée en faveur du projet de convention », a déclaré la ministre Beauchamp.

Mentionnons également que le Réseau international sur la politique culturelle a permis de donner des assises plus solides à la proposition de se doter d'une Convention internationale sur la diversité culturelle. Le projet d'élaboration d'une telle convention y a trouvé un écho favorable qui se répercute dans plusieurs pays.

Au Sommet de la Francophonie à Beyrouth, le Québec a aussi soutenu l'adoption d'une position et d'un plan d'action sur la diversité culturelle. À l'issue de ce sommet, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ont émis une déclaration dans laquelle ils reconnaissaient l'importance de se doter d'un instrument international sur la diversité culturelle.

Les travaux de l'Unesco, déjà amorcés, ont permis à divers pays de se prononcer en faveur du projet de convention. Ce projet a d'ailleurs récemment reçu l'appui de l'Assemblée des régions d'Europe, une organisation européenne regroupant quelque 250 régions dans 28 pays et comprenant 9 organisations interrégionales.

« Je crois qu'on peut montrer un optimisme prudent quant à un vote en faveur d'un mandat au directeur général de l'UNESCO de travailler à l'élaboration d'une telle Convention internationale sur la diversité culturelle », a conclu la Ministre.

Mentionnons enfin qu'à la VIe Réunion annuelle ministérielle du Réseau

international sur la politique culturelle, les discussions traiteront aussi de la diversité culturelle, notamment du projet de convention, ainsi que d'autres sujets.

Source :

Christiane Bolduc

Direction générale des communications

Tél. : 418 380-2363, poste 7226

Information :

Isabelle Melançon

Attachée de presse

Cabinet de la ministre de la Culture

et des Communications

Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007